

L'argumentation, aussi un fait de langue

Suzanne-G. Chaetrand

Number 79, Summer 1990

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/44725ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Publications Québec français

ISSN

0316-2052 (print)

1923-5119 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Chaetrand, S.-G. (1990). L'argumentation, aussi un fait de langue. *Québec français*, (79), 40-42.

L'argumentation, aussi un fait de langue

Suzanne G. CHARTRAND

L'acte d'argumenter est l'acte de langage le plus courant

L'argumentation est une pratique sociale vieille comme l'histoire de l'humanité. Elle devrait tenir une place importante dans l'enseignement du français, voire dans la formation des jeunes. En effet l'argumentation - que nous définirons sommairement comme l'activité de discours visant à convaincre-



est sans doute la manifestation discursive la plus courante et la plus constante tout au long de la vie. L'enfant n'argumente-t-il pas dès qu'il parle, lorsqu'il négocie son heure de coucher ou discute des choix alimentaires ou vestimentaires que ses parents voudraient faire pour lui ?

Vers une didactique de l'argumentation au secondaire

Lors du congrès de l'AQPF de 1989, K. Fall exposait devant des enseignantes et des enseignants de français ce que pourrait être une didactique de l'argumentation à l'intérieur d'une classe

de français. Définissant l'argumentation comme une opération linguistique, il proposait de la traiter à la fois comme un fait de langue et comme un fait de discours. Nous partageons ce point de vue et tenterons de montrer pourquoi et comment le discours argumentatif peut être enseigné dans la classe de français à la fois comme un fait de langue et de discours. Ces derniers ne sont pas deux niveaux distincts du langage - contrairement à ce que laisse entendre l'actuel programme ministériel - mais plutôt, pour faire image, les deux faces d'une même médaille.

Fait de langue et fait de discours

Avant d'aller plus loin, expliquons-nous un peu sur cette distinction. Considérer l'argumentation comme un fait de langue, c'est proposer que l'argumentation est déjà inscrite, localisée dans la langue. Certaines expressions linguistiques (les marqueurs de relation - mais, par contre, alors que, etc., les temps et mode des verbes - conditionnel, futur-, l'utilisation de « on », de verbes exprimant des modalités comme pouvoir, devoir, falloir...) auraient la propriété de donner une orientation aux énoncés où elles figurent, leur conférant ainsi une visée argumentative (ce que nous illustrerons plus loin). La langue serait donc préformée argumentativement, contrairement à l'idée reçue qui en fait un réceptacle où se déposerait l'argumentation. En conséquence, comme c'est l'organisation des énoncés d'un texte qui forme le discours, étudier l'argumentation comme un fait de discours revient à la considérer comme étant une construction de stratégies discursives dont il faut mettre à jour les mécanismes linguistiques. L'argumentation, c'est l'ensemble des moyens mis en oeuvre par le discours en vue de convaincre.

L'étude de l'argumentatif ne se limite pas à la rhétorique

Ce travail de repérage des différents mécanismes linguistiques est fondamental pour affiner sa compréhension des discours argumentatifs et pour en produire qui soient efficaces. Pourtant, dans les manuels scolaires québécois, on tend à réduire l'étude des discours argumentatifs à l'étude du contenu référentiel de l'argumentation (l'origine, l'ordre et la force des arguments utilisés dans le discours). Cette approche est

celle de la Nouvelle rhétorique associée aux noms de Ch. Perelman et L. Olbrechts-Tyteca et à leur célèbre *Traité de l'argumentation* qui présente une analyse détaillée des différentes modalités où se déploie l'argumentation (les sujets d'accord entre les interlocuteurs, l'organisation des données, le destinataire, etc.) et les techniques argumentatives basées sur le type d'arguments utilisés. Rappelons que, durant l'Antiquité grecque, la rhétorique était considérée à la fois comme l'art et la technique de l'argumentation. Peu à peu, le champ de la rhétorique s'est rétréci et cette dernière est devenue synonyme de l'art oratoire et même de l'art d'ornementer son discours par l'emploi des figures de style.

Un exemple intéressant de matériel didactique

Sans rejeter l'approche de la rhétorique, il nous semble important de la compléter par une approche qui s'intéresse de plus près aux phénomènes linguistiques qui font de l'argumentation un fait de langue et de discours telle qu'elle a été définie plus haut. Pour illustrer comment cela peut être appliqué dans le cours de français, nous nous inspirerons de l'exemple du matériel pédagogique suisse du canton de Vaud. Soulignons que les enseignants de français langue maternelle de ce canton disposent pour leur enseignement de notes méthodologiques très détaillées, qui non seulement expliquent les objectifs et le traitement possible des activités didactiques proposées dans les manuels, mais exposent les théories linguistiques ou littéraires auxquelles se réfèrent les concepteurs des programmes et du matériel pédagogique (ce deuxième aspect est malheureusement absent de nos guides pédagogiques). Notons par ailleurs que la réforme des programmes suisses suit de dix ans la nôtre et que ses artisans ont pu profiter des expériences menées ailleurs dans la francophonie.

Une théorie pragmatique de l'argumentation

Pour travailler l'argumentation, les auteurs ont choisi comme théorie de référence celle de O. Ducrot et de ses collaborateurs. La théorie de Ducrot élargit la notion de langue propre à la linguistique en y intégrant des phénomènes souvent jugés extralin-

guistiques (l'intention des interlocuteurs, par exemple ; c'est en ce sens qu'on peut parler de pragmatique linguistique. Pour Ducrot, toute argumentation est l'actualisation de virtualités argumentatives inscrites dans la structure linguistique elle-même. Cela revient à dire que, lorsqu'on argumente, on met en oeuvre les ressources que la langue nous donne. Notre argumentation est façonnée par notre langue. Avoir de bonnes idées ou «avoir raison» ne garantit en rien l'efficacité de notre argumentation, alors que la maîtrise de la langue permet de convaincre un auditoire de n'importe quoi... ou presque.

Les concepteurs vaudois justifient le choix de la théorie de Ducrot (parmi bien d'autres, la rhétorique de Perelman, par exemple) par des impératifs de nature pédagogique, à savoir l'orientation du cours de français qui est de travailler la langue à tous ses niveaux (du mot au discours) à partir d'une conception globale de la langue. Les concepteurs du programme québécois, eux, ont plutôt emprunté à plusieurs théories et approches (théorie de la communication, théorie de l'énonciation, modèle actanciel de Propp pour le conte, narratologie de Genette pour la nouvelle et le roman, syntaxe structurale, grammaire traditionnelle, etc.), ce qui rend ardue, voire impossible l'étude systématique d'un fait langagier.

Une conception élargie du discours argumentatif

Lorsqu'il s'agit de travailler le discours argumentatif, nos manuels proposent des activités sur des textes comme des lettres d'opinion, des critiques d'événements artistiques, des blocs-notes et des éditoriaux. Ces textes sont appelés argumentatifs car ils ont tous comme particularités d'exposer une opinion et de vouloir convaincre le récepteur du bien-fondé de cette dernière. En cela ils sont des prototypes de textes argumentatifs, cependant ils sont bien loin d'épuiser l'extraordinaire variété des discours et des fragments de discours où des stratégies argumentatives sont mises en place. Un texte ou fragment de texte est défini comme argumentatif si sa visée dominante est d'amener son (ses) destinataire(s) à admettre une ou plusieurs conclusion(s). Il y a argumentation dès qu'un locuteur présente certains énoncés comme devant conduire le

destinataire à admettre une conclusion.

Partant de la théorie de Ducrot mais aussi de la constatation de l'omniprésence de l'argumentation dans la langue, les auteurs suisses proposent une gamme de textes argumentatifs beaucoup plus étendue, faisant découvrir l'omniprésence de l'argumentation dans la langue : annonces publicitaires, dessins, caricatures, extraits de pièces de théâtre, poèmes, textes journalistiques, discours politiques, essais philosophiques, articles scientifiques. Les élèves découvriront alors que plusieurs textes adoptent une stratégie informative ou narrative pour servir une visée argumentative.

Les paramètres de la situation argumentative

Une première démarche à faire avec les élèves consisterait à partir de leur intuition pour leur faire identifier des textes argumentatifs ou des séquences argumentatives dans des textes divers. Sur ces discours, ils tenteraient alors de répondre à la question suivante : *qui dans ce texte veut obtenir l'accord de qui et comment ?* Cette question servirait à identifier les paramètres de la situation argumentative : l'émetteur, le récepteur, le type d'adhésion sollicité par le premier (la conclusion) et comment il s'y prend (arguments et stratégies argumentatives).

Saisir ou anticiper la (ou les) conclusion(s) à laquelle un discours mène est souvent difficile (la conclusion n'est pas toujours à la fin du discours et de plus elle n'est pas toujours explicite) ; aussi est-il important d'introduire des notions telles que conclusion explicite *vs* implicite, conclusion principale *vs* secondaire et hiérarchisation des conclusions. Pour saisir la construction de l'argumentation, une bonne méthode serait de disséquer le texte en acte de langage (asserter, interroger, nier, prouver, concéder) et, parmi ceux-ci, les actes argumentatifs, puis de vérifier leur correspondance avec le type syntaxique de phrases (déclarative, interrogative, etc.). Les élèves découvriront qu'il n'y a pas nécessairement de correspondance entre acte de langage et tournure syntaxique. La forme interrogative ne sert pas toujours à poser une question, son emploi peut faire partie d'une stratégie argumentative. Si, dans certains textes, le lexique verbal (j'objecterai que) ou la présence de

marqueurs de relation rendent explicite l'articulation de l'argumentation, dans un grand nombre de textes, l'argumentation n'est pas aussi transparente (absences de marqueurs, ellipses, implicite, ironie). Aussi l'on doit explorer toutes les marques susceptibles de révéler un acte argumentatif.

Prenons le plus courant, celui de conclure. Le marqueur donc indique généralement que l'énoncé qui le suit est le résultat d'un autre qui le précède (tel argument *donc* telle conclusion). Cependant tous les *donc* ne sont pas argumentatifs (conclusifs), il y a le *donc* phatique : *allons donc!*, le *donc* expressif : *Taisez-vous donc!*, *Que se passe-t-il donc ?*, etc. De plus, très souvent ce marqueur est effacé. On voit que l'étude des marqueurs n'a d'intérêt qu'en contexte, elle doit être fonctionnelle (ce qui n'est pas le cas dans les nombreux exercices où on fait associer marqueurs et fonctions logiques - il faut s'enlever de la tête qu'ils indiquent toujours le même type de liens). Plusieurs autres expressions indiquent aussi la conclusion : alors, c'est pourquoi, nous nous résumerons par une phrase, en somme. De même l'emploi du futur, de l'impératif, de il faut, de alors et aussi (suivis d'une inversion sujet-verbe) pourra indiquer une conclusion. Ainsi, à la fin d'un discours électoral, on trouvera : *Vous voterez pour moi. Votez pour moi ! Il faut voter pour moi. Aussi voterez-vous pour moi !*

Sous le récepteur et l'émetteur se cachent bien des personnages !

Étant donné qu'argumenter postule la volonté d'agir sur le destinataire du message, l'émetteur construit par son discours son image et celle du récepteur ; cette construction est marquée linguistiquement. En outre, une même argumentation peut s'adresser simultanément ou successivement à différents récepteurs : à celui à qui le message est destiné en propre, à tous ceux qui peuvent en prendre connaissance ou à personne en particulier.

Prenons le cas d'une plaidoirie : bien que l'avocat doive s'adresser à la Cour, son discours visera tantôt le juge, tantôt les jurés, tantôt le public, tantôt l'accusé. Cela sera rendu par des choix lexicaux, des interjections, l'utilisation de pronoms, et leur agencement dans le discours sera révélateur. Dans une conférence de

presse, un politicien s'adressera tantôt à un journaliste, tantôt à la presse, tantôt aux hommes d'affaires, tantôt aux Québécois en général, tantôt à ses partisans ou opposants. Le choix de son destinataire, de même que la façon de le nommer ou de se nommer, n'est pas innocent, il a une valeur argumentative. L'étude des reprises anaphoriques - reprise par un pronom, une apposition, une épithète détachée d'un groupe nominal déjà énoncé - est donc essentielle. De même que celle de l'utilisation de *on*. Le Premier ministre pourra l'utiliser pour parler du gouvernement du Québec, de la population ou de lui-même, ainsi il orientera argumentativement son discours. Le pragmaticien Récanati a surnommé *on* le fantôme de vérité. *On* permet souvent d'affirmer quelque chose qu'on veut rendre irréfutable, qu'on veut soustraire au débat. Par exemple dans l'expression : *on sait que*, que le récepteur connaisse ou non le sujet dont il est question n'a aucune importance, ce qui importe c'est qu'il ne discute pas l'assertion qui est faite.

Voilà quelques exemples du traitement d'un discours argumentatif où fait de langue et fait de discours s'éclairent mutuellement. Travailler à développer une compréhension plus fine des textes argumentatifs permet donc un travail sur le lexique (connotation vs dénotation), un travail en syntaxe (types des phrases, certaines circonstancielles, par exemple, syntaxe du verbe, etc.) et un travail pragmatique (rôle des marqueurs en contexte, marques qui désignent les interlocuteurs). Ainsi l'étude du fonctionnement de la langue trouve sa place à l'intérieur de celle du fonctionnement des discours. Enfin, il serait intéressant de montrer comment les arguments peuvent être traités à partir de marques formelles plutôt qu'à partir de leur seul contenu, mais le format de cet article ne nous le permet pas. ●

1. Département de l'Instruction publique et des cultes du canton de Vaud, Français 9^e. *Notes méthodologiques - Activités sur les textes*, Lausanne, 1987. La 9^e suisse correspond à peu près à la 4^e secondaire.
2. La pragmatique est une discipline issue de la philosophie du langage qui s'intéresse à l'utilisation de la langue en contexte et à son impact sur les interlocuteurs. Certains linguistes, dont O. Ducrot, considèrent l'aspect pragmatique comme faisant partie de la structure linguistique.